

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE DOLE

R E C E P I S S E D E D E P O T

39 RUE DES ARENES B.P.72
39108 DOLE CEDEX
TEL : 03.84.79.42.24. TELECOPIE : 03.84.82.60.80.
MINITEL 24H/24 : 08 36 29 22 22

SCP D'AVOCATS LE MEN-LE BRAS ET ASSOCIES

12 RUE DU BOIS D'AMOUR
B.P. 38
29265 BREST

V/REF :
N/REF : 65 B 6 / A-522

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DOLE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 14/12/1999, SOUS LE NUMERO A-522,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 28/10/1999
P.V. D'ASSEMBLEE DU 28/10/1999

CHANGEMENT DE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

... CONCERNANT LA SOCIETE
SA DES TRANSPORTS GAY
SOCIETE ANONYME
ZONE INDUSTRIELLE LES CHARMES D'AMONT
39500 TAVAUX

R.C.S DOLE 036 550 069 (65 B 6)

LE GREFFIER

SA DES TRANSPORTS GAY
Société Anonyme au capital de 520 000 Francs
Siège Social : ZI Les Charmes d'Amont - 39500 - TAVAUX
RCS DOLE B 036 550 069

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 28 OCTOBRE 1999

PROCES-VERBAL

EXTRAIT

Le 28 Octobre 1999, à 14H30,

Les administrateurs se sont réunis en Conseil d'Administration, au siège social, sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Marc VERRE, Administrateur,
- Monsieur Jean-Paul FLAMENT, Administrateur,
- ARMOR INVEST, représentée par Monsieur Bernard RAYMOND, Administrateur.

Le Conseil réunissant la présence effective de tous les administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc VERRE, qui rappelle l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration ;**
- **Nomination d'un Directeur Général ;**
.....
.....
.....
- **Pouvoirs pour les formalités.**

Après en avoir délibéré, le Conseil a pris les résolutions suivantes :

W

PREMIERE RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de nouveau Président du Conseil d'Administration :

- Monsieur Marc VERRE
Demeurant à ERQUY - 22430 – 65 Avenue de Caroual
Né à SAINT MAUR DES FOSSES (95) le 6 Juin 1955

Et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Marc VERRE a déclaré accepter le mandat qui vient de lui être confié, après avoir confirmé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration décide de nommer en qualité de Directeur Général :

- Monsieur Jean-Paul FLAMENT
Demeurant à PABU - 22200 – 1 rue de l'Alouette
Né à VALENCIENNES (59) le 20 Septembre 1951

Et ce pour la durée du mandat du Président du Conseil d'Administration.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Jean-Paul FLAMENT a déclaré accepter le mandat qui vient de lui être confié, après avoir confirmé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat.

.....
.....
.....

FORMALITES

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales et de publicité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et un administrateur.

Pour copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, cursive flourish.

SA TRANSPORTS GAY
Au capital de 520 000,00 francs
ZI Les Charmes d'Amont
39500 – TAVAUX
RCS DOLE B 036 550 069

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 OCTOBRE 1999

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF,
Le vingt huit octobre à dix heures,

Les actionnaires de la SA TRANSPORTS GAY, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de l'ensemble des administrateurs en fonctions
- Nomination de nouveaux administrateurs

L'Assemblée est présidée par Madame Andrée GAY, assistée dans les fonctions de scrutateurs, par Monsieur Philippe GAY et Mademoiselle Claude GAY, en leur qualité d'actionnaires possédant le plus grand nombre d'actions.

Les fonctions de secrétaire sont assurées par Madame GAVIGNET Catherine.

Il a été établi une feuille de présence en entrant en séance, laquelle fait ressortir que tous les actionnaires présents, détiennent la totalité des actions composant le capital social.

Monsieur Bernard DUPIN, commissaire aux comptes est absent excusé.

Le bureau ainsi constitué certifie exacte la feuille de présence et déclare l'assemblée apte à délibérer en toutes matières.

La Présidente expose qu'en fin de journée les actionnaires actuels de la société vont céder leurs titres à diverses personnes physiques et morales.

Qu'ainsi les membres du Conseil d'Administration ne disposeront d'aucune action dans la société et qu'en conséquence ils présentent leur démission desdites fonctions d'administrateurs avec effet de ce jour.

Qu'il appartient donc à l'assemblée de pourvoir à leur remplacement et il est proposé pour éviter toute vacance de nommer en leur lieu et place les personnes ci-après désignées, sous la réserve que celle-ci deviennent effectivement actionnaires de la société.

Les personnes ci-après désignées ont fait connaître qu'elles acceptaient lesdites fonctions et qu'elles remplissaient toutes les conditions pour assurer de telles fonctions, savoir :

- Monsieur Marc VERRE
Demeurant à ERQUY – 22430 – 65 avenue de Caroual

JRF M RK

- Monsieur Jean Paul FLAMENT
Demeurant à PABU – 22200 – 1 rue de l'Alouette
- La Société ARMOR INVEST dont le siège est à SAINT AGATHON – 22200 –
34 ZI Bellevue, dont le représentant permanent est Monsieur Bernard RAYMOND, demeurant
à YFFINIAC – 22120 – Le Grand Carjégu.

Après discussion, et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

Après en avoir délibérée l'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de la démission avec effet à ce jour de la démission de l'ensemble des membres des administrateurs en fonctions.

L'Assemblée Générale des Actionnaires réserve le quitus à donner aux membres démissionnaires jusqu'au jour de l'assemblée générale qui devra statuer sur les comptes de l'exercice en cours et plus précisément sur la période où les administrateurs démissionnaires auront exercer leur mandat.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence des décisions prises sous la première résolution, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de pourvoir au remplacement des administrateurs démissionnaires, pour la période du mandat restant à effectuer par ceux-ci, en nommant, sous réserve que lesdites personnes remplissent toutes les conditions pour exercer de tels mandats, les personnes suivantes :

- Monsieur Marc VERRE
Demeurant à ERQUY – 22430 – 65 avenue de Caroual
- Monsieur Jean Paul FLAMENT
Demeurant à PABU – 22200 – 1 rue de l'Alouette
- La Société ARMOR INVEST dont le siège est à SAINT AGATHON – 22200 –
34 ZI Bellevue, dont le représentant permanent est Monsieur Bernard RAYMOND, demeurant
à YFFINIAC – 22120 – Le Grand Carjégu.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

JPF
—
M Vx

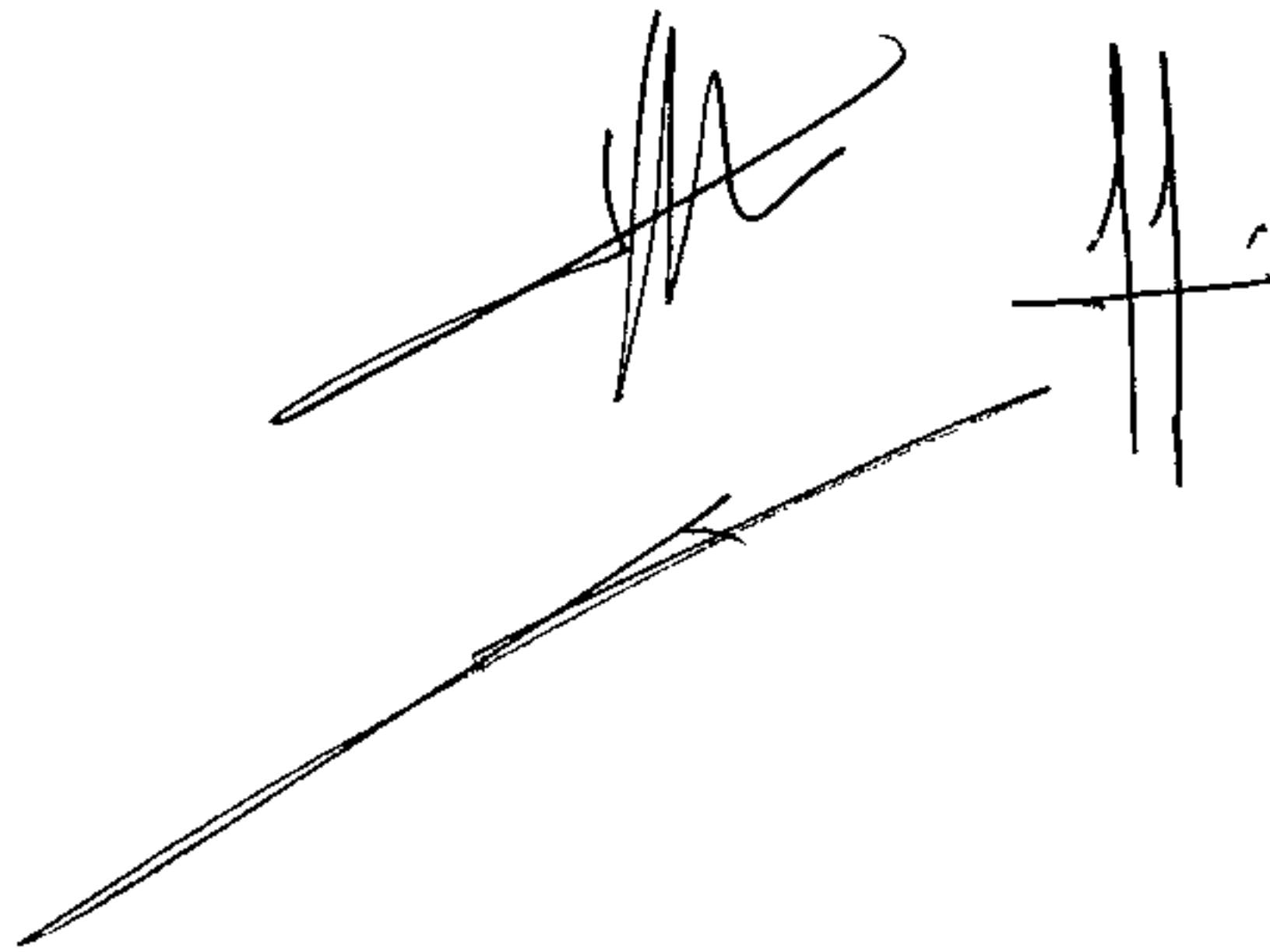
TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires donnent mandat à toute personne porteur d'un original des présentes pour procéder aux formalités de publication et de dépôt nécessaires.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal clos et signé des membres du bureau pour servir et valoir ce que de droit.

certifié conforme

The block contains three handwritten elements: a signature in the upper center, a signature to its right, and a large diagonal line drawn across the lower half of the page.